

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1177

4 juin 2010

SOMMAIRE

2512 H S.A.	56479	Katlego Holding S.à r.l.	56450
360 Capital One S.C.A. - SICAR	56451	Katoen Natie International S.A.	56495
Allianz Global Investors Fund	56452	Kub12 S.A.	56485
Allianz Global Investors Islamic Fund	56453	Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l.	56477
Allianz Global Investors Opportunities ...	56457	Lamda Investments S.A.	56485
Ansypto Holding S.A.	56451	Larma S.A.	56476
Beatton Holdings S.à r.l.	56458	Levanter Real 4 S.à r.l.	56485
beeline Retail S.à r.l.	56452	Media Lario International S.A.	56487
BIP Investment Partners S.A.	56459	Müller & Weygandt Holding S.à r.l.	56487
BIP Venture Partners S.A., SICAR	56471	Mytec S.à r.l.	56478
Cidron Food Services S.à r.l.	56471	Namibia Agriculture and Renewables S.A.	56475
Concorde Partners SICAV	56496	Oxley Properties S.A.	56459
Crystal Rosewood S.à r.l.	56474	Poly-Science International	56489
Dexia Bonds	56457	Savalmo S.A.	56453
Dexia Money Market	56484	Savalmo SPF S.A.	56453
Fast Track Diagnostics Luxembourg S.à r.l.	56472	Say Holding	56490
FHFA Center Osnabrück S.A.	56490	Sidermat S.A.	56474
FOSCA Finance S.à r.l.	56475	Socoge S.A.	56450
FOSCA II Manager S.à r.l.	56475	Socom S.A.	56490
FOSCA Managers S.à r.l.	56476	Target Asia Fund (Luxembourg)	56471
Franbelux S.A.	56476	Thinnes Sàrl	56487
G6 International	56458	Tiffin S.à r.l.	56493
G.I.TE.N. Groupe International des Tech- nologies Naturelles	56477	Tiger Holding S.à r.l.	56450
Hillary S.à r.l.	56477	Tyson International Holdings Sàrl	56450
HIM (Habitats et Investissements Mobi- liers) Holding S.A.	56479	Varick Investments S.à r.l.	56494
House and House S.A.	56484	Vivier S.A. Holding	56451
Hypo Pfandbrief Bank International S.A.	56478	WEBCMS S.à r.l.	56494
Katlego 1 S.à r.l.	56452	Wise Technology Sàrl	56491
		Ziegler-Schmit	56451

Socoge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 104.567.

Le bilan au 31-12-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010054819/10.

(100069618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Tiger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 461.265,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 117.414.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010054821/11.

(100069293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Tyson International Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 101.268.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054832/9.

(100069629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Katlego Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 127.973.

Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales:

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 05 mai 2010, entre:

1. La société GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.564.

Et

2. La société HAWLEY INC., société constituée sous la législation des SEYCHELLES, ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles.

Il en résulte ce qui suit:

La société GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.564.

déclare céder à la société HAWLEY INC., société constituée sous la législation des SEYCHELLES, ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles

250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Katlego Holding S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 22, rue Goethe, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.973.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054901/24.

(100069615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Vivier S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 43.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIVIER S.A. HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010054834/11.

(100069673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Ziegler-Schmit, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 83.126.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010054836/10.

(100069528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

360 Capital One S.C.A. - SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.506.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010054837/14.

(100069657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Ansypo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 43.099.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 17 mai 2010:

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;

- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;

- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054851/19.

(100069605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

beeline Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 35, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.527.

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes en date du 31 mars 2010:

- Nomination de Madame Nicole WISSLER, née le 9 août 1967 à TitiseeNeustadt (Allemagne), résidant au 1, Auf dem Römerberg, D-50968 Cologne (Allemagne) en qualité de gérant de la Société avec date d'effet au 1^{er} avril 2010.
- Révocation de Monsieur Jean Valéry DUPREZ, résidant au 4, avenue des Rhododendrons, B-1950 Kraainem (Belgique) en qualité de gérant de la Société avec date d'effet au 31 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010054839/14.

(100069596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.182.

Herr Michael Peters hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Allianz Global Investors Fund („die Gesellschaft“) mit Ablauf des 13. Mai 2010 niedergelegt.

Mit Beginn des 14. Mai 2010 wurde Herr Daniel Lehmann, Berufsanschrift Mainzer Landstraße 11-13, 60329 Frankfurt, Deutschland, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 21. Januar 2011 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft ko-optiert.

Senningerberg, im Mai 2010.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Maringer / Eis

Référence de publication: 2010054841/16.

(100069252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Katlego 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.972.

Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales:

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 05 mai 2010, entre:

1. La société GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.564.

Et

2. La société HAWLEY INC., société constituée sous la législation des SEYCHELLES, ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles.

Il en résulte ce qui suit:

La société GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.564.

déclare céder à la société HAWLEY INC., société constituée sous la législation des SEYCHELLES, ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles

250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Katlego 1 S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 22, rue Goethe, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.972.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054902/24.

(100069614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Allianz Global Investors Islamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 138.591.

Herr Michael Peters hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Allianz Global Investors Islamic Fund („die Gesellschaft“) mit Ablauf des 13. Mai 2010 niedergelegt.

Mit Beginn des 14. Mai 2010 wurde Herr Daniel Lehmann, Berufsanschrift Mainzer Landstraße 11-13, 60329 Frankfurt, Deutschland, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 15. Oktober 2010 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft ko-optiert.

Senningerberg, im Mai 2010.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Maringer / Eis

Référence de publication: 2010054842/16.

(100069250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

**Savalmo SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Savalmo S.A.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 45.473.

L'an deux mille dix, le treize avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAVALMO S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 12, rue Ste Zithe, L – 2763 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.473,

Constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 8 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 601 de l'année 1993. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 13 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 756 du 17 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb.

Le président nomme comme secrétaire Mademoiselle Sue Metzler, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, laquelle est également désignée scrutateur par l'assemblée.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par eux ont été portés sur une liste de présence dressée par les membres du bureau et signée par les actionnaires présents et/ou par les mandataires de ceux représentés, à laquelle les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne variatur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés, paraphées ne variatur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1. Conversion de la Société, actuellement Holding 29, en Société de gestion de Patrimoine Familial («SPF»);

2. Modification subséquente de l'ensemble des statuts dont notamment:

- la dénomination en «Savalmo SPF S.A.»

- l'objet social qui aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"). La société ne peut avoir aucune activité commerciale. Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social ouvrant droit au droit de vote, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social ouvrant droit au droit de vote étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, constatant que le statut fiscal actuel de la Société, dit «Holding 29» sera définitivement supprimé à la fin de l'année 2010, décide d'adopter le statut de Société de gestion de Patrimoine Familial à compter de ce jour.

Seconde résolution

En conséquence de la première résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la refonte complète des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Savalmo SPF S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent quarante huit mille euros (248.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingt euros (2.480.- EUR).

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, selon le choix de l'actionnaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signés avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, S. METZLER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/16078. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010056898/200.

(100070744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Allianz Global Investors Opportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.896.

Herr Michael Peters hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Allianz Global Investors Opportunities („die Gesellschaft“) mit Ablauf des 13. Mai 2010 niedergelegt.

Mit Beginn des 14. Mai 2010 wurde Herr Daniel Lehmann, Berufsanschrift Mainzer Landstraße 11-13, 60329 Frankfurt, Deutschland, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 8. Oktober 2010 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft ko-optiert.

Senningerberg, im Mai 2010.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Maringer / Eis

Référence de publication: 2010054843/16.

(100069247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 15 avril 2010 a décidé de:

- ratifier la cooptation en date du 9 octobre 2009 de:

Monsieur Jan VERGOTE

Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

- renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE

136 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Benoît HOLZEM

69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Monsieur Vincent HAMELINK

Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Jeffrey NADAL

14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Wim VERMEIR

Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Frédéric DUJARDIN

44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jan VERGOTE

Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

représentée par Monsieur Jean-Yves MALDAGUE

136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2011

- renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2011.

Pour DEXIA BONDS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010058176/38.

(100058811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Beatton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 87.440.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.805.

En date du 13 juillet 2009, l'associé Teslin Holdings Inc. Luxembourg Branch, avec siège social 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a cédé:

- 4 519 parts sociales de classe A à Teslin Holdings Inc. avec siège social au 200, 10991 Shellbridge Way, V6X 3C6 Richmond, BC, Canada qui les acquiert,

- 1 part sociale de classe B à Teslin Holdings Inc. précitée, qui les acquiert,

- 5 000 parts sociales de classe C à Teslin Holdings Inc. précitée, qui les acquiert,

- 8 000 parts sociales de classe D à Teslin Holdings Inc., précitée, qui les acquiert,

- 20 000 parts sociales de classe E à Teslin Holdings Inc., précitée, qui les acquiert,

- 9 000 parts sociales de classe F à Teslin Holdings Inc. précitée, qui les acquiert,

- 8 500 parts sociales de classe G à Teslin Holdings Inc. précitée, qui les acquiert,

- 50 330 parts sociales de classe H à Teslin Holdings Inc. précité, qui les acquiert.

En conséquence, Teslin Holdings Inc., précitée, devient l'associé unique dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010054855/22.

(100069520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

G6 International, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 26, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.116.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 octobre 2009 a:

- renouvelé Monsieur Thierry JAGER, dirigeant de société, né le 2 décembre 1952 à Strasbourg (67) (France), demeurant à F-68230 Turckheim, 32 rue de Katzenthal, dans son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015;

- renouvelé Monsieur Paul AYME, dirigeant de société, né le 8 décembre 1948 à Carpentras (84) (France), demeurant à F-84170 Monteux, 512, chemin des Garrigues, dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015;

- renouvelé Monsieur Michel SIMON, dirigeant de société, né le 19 mai 1946 à Douarnenez (29) (France), demeurant à F-29600 Morlaix, 76, voie d'accès au Port, dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015;

- renouvelé Monsieur Jean-Paul SINEY, dirigeant de société, né le 22 mai 1954 à Ceton (61) (France), demeurant à F-61000 Saint-Germain-du-Corbeis, 1 résidence des Bruyères, dans son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015;

- n'a pas renouvelé les mandats d'administrateurs de Messieurs Dominique CHOUTEAU, Gilbert VAYSSE, Jean-Marc JAGER et Pierre BONHOMME venus à expiration;

- a nommé en qualité d'administrateur de la société, Madame Marie-Christine BILLAUD, dirigeante de société, née le 13 janvier 1955 à Niort (79) (France), demeurant 189 rue de Ribray à F-79 000 Niort, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015;

- a nommé en qualité d'administrateur de la société, Monsieur Fabrice GROSJEAN, dirigeant de société, né le 18 mai 1972 à Le Creusot (France), demeurant 28 rue de Long Tom à F-72 200 Le Creusot, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015;

- a renouvelé le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Roland BIEHLER, né le 17 octobre 1942 à Mulhouse (68) (France), demeurant 19 boulevard de l'Europe à F-68100 Mulhouse jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.
Luxembourg, le 27/04/2010. Signature.

Référence de publication: 2010059915/32.

(100059255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

BIP Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.
R.C.S. Luxembourg B 75.324.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil
d'Administration du 12 février 2010 à 8.30 heures, au siège social de la société*

...

d) Le conseil nomme Michael Riedl Directeur des Investissements (Investment Director) avec pouvoir de signature A.

...

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour extrait conforme
Alain Georges
Président

Référence de publication: 2010054856/16.

(100069507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Oxley Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 152.706.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "EGM") of Oxley Properties Inc., a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, originally incorporated under The International Business Companies Act and automatically re-registered under The BVI Business Companies Act on January 1, 2007, under number 625042. The registered office of the company is located in the offices of Icaza Gonzalez-Ruiz & Aleman (BVI) Trust Limited who is the Registered Agent of the Company and who is located in Vanterpool Plaza, 2nd floor, Wickhams Cay I, P.O. Box 873, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Company").

The EGM was opened with Katia Gauzès, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed Christine Forina, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary.

The EGM elected Saskia Leal Keijzer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the EGM having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the EGM is the following:

Agenda

1) Acknowledgment of (i) the written resolutions of the board of directors dated 8 April 2010 deciding to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in the British Virgin Islands to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg have been taken.

2) Decision that the Company will exist in Luxembourg under the form of a société anonyme.

3) Decision to approve the balance sheet of the Company to be used as the opening balance sheet of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

4) Acknowledgment and approval of the auditor's report prepared by Alter Audit S.à r.l. confirming the fair market value of the net assets of the Company stated in the opening balance sheet (the "Report").

5) Decision to change the Company's name from "Oxley Properties Inc." to "Oxley Properties S.A.".

6) On the basis of the Report, decision (i) to fix the share capital of the Company at fifty thousand euros (EUR 50,000), to (ii) fix the amount of shares representing the share capital of the Company at fifty thousand (50,000) and to (iii) fix the par value of the shares of the Company at one euro (EUR 1) per share.

7) Restatement of the articles of association of the Company to comply with Luxembourg law and to reflect the changes to the Company's name, and share capital.

8) Decision that the registered office of the Company will be set at 182, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

9) Decision to fix the number of directors at three (3) and acknowledgment that the board of directors of the Company will be composed as follows:

- Mr Alexandre Roos, Mr Christophe Schaming, and Mr Marc Simoncini as directors of the Company for a term expiring at the EGM called to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2010.

10) Decision to fix the number of statutory auditors at one (1). Appointment of Alter Audit S.à r.l. as statutory auditors of the Company for a term expiring at the EGM called to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2010.

11) Decision to empower the board of directors, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the registered office, both in the British Virgin Islands and Luxembourg.

12) Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the EGM, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present EGM and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this EGM, no convening notices were necessary.

IV. - That the present EGM, representing the entire share capital, is validly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the EGM, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The EGM acknowledges (i) the written resolutions of the board of directors dated 8 April 2010 deciding to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in the British Virgin Islands to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg have been taken.

Second resolution

The EGM decides that the Company will exist in Luxembourg under the form of a société anonyme.

Third resolution

The EGM approves the balance sheet of the Company dated 31 March 2010 as opening balance sheet of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The EGM acknowledges and approves the auditor's report prepared by Alter Audit S.à r.l. (the "Report"). The conclusion of the Report is the following:

"Based on the verifications we have made, as described here above, we have not been informed of any fact that may lead to the conclusion that the value of the net assets of Oxley Properties Inc. dated as of 31 March 2010 of EUR 1,528,891 is not at least equal to the share capital of EUR 50,000 represented by 50,000 shares having a par value of EUR 1 each."

Fifth resolution

The EGM decides to change the Company's name from "Oxley Properties Inc." to "Oxley Properties S.A."

Sixth resolution

The EGM decides (i) to fix the share capital of the Company at fifty thousand euros (EUR 50,000), to (ii) fix the amount of shares representing the share capital of the Company at fifty thousand (50,000) and to (iii) fix the par value of the shares of the Company at one euro (EUR 1) per share.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the EGM decides to restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a joint stock company (société anonyme) under the name of Oxley Properties S.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the director or, in case of several directors, of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the director or, in case of several directors, by the board of directors.

In the event that the director or the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at fifty thousand euros (EUR 50,000), represented by fifty thousand (50,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association. The Company may, to the extent permitted and under terms provided for by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company may have one or several shareholders. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by the Law. Ownership of registered shares is established by inscription in the said register. Certificates of such registration may be issued and signed by two directors or the sole director, as the case may be.

The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders - Resolutions of the sole shareholder

Art. 8. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has only a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and act accordingly; any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. The general meeting is convened by the board of directors or the sole director, as the case may be or the statutory auditor(s). It shall also be convened upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Further, shareholder(s) representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may adjourn any general meeting of shareholders while in session to four (4) weeks. It must do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders shall indicate date, time, place and agenda of the meeting and shall be sent to each shareholder by registered mail at least eight days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on thirty June at 12:00 a.m. o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The board of directors or the sole director, as the case may be may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 11. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent of all shareholders.

Any other amendment of the articles of association requires a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with article 67-1 of the Law, which may deliberate regardless of the proportion of the capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast.

Abstentions will not be taken into account for the above-mentioned majority requirements. Written record is kept of the resolutions of any general meeting of shareholders.

D. Board of directors

Art. 12. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. However, if the Company is incorporated by a sole shareholder or if it is noticed at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders after having become aware of the existence of more than one shareholder. The director(s) shall be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and each director shall hold office until his successor is elected. Directors, or the sole director, as the case may be, may be re-elected for successive terms.

The directors, or the sole director, as the case may be, are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis by the remaining directors until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 13. The board of directors elects among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or the sole director, as the case may be, and of the general meeting of shareholders. The chairman shall not have a casting vote.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or of two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if a least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 15. The board of directors or the sole director, as the case may be, has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, directors or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly in accordance with article 60 of the Law. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 16. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole director or, if there is more than one, by the joint signature of two directors, and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation.

E. Supervision of the company

Art. 17. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six years.

The institution of statutory auditor(s) is suppressed and one or more independent auditors (réviseur d'entreprise), chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises will be designated by the general meeting of shareholders, which fixes their number and the term of their office if the Company meets the criteria determined by

article 35 for a period as determined by article 36 of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings.

F. Financial year - Profits

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall end on 31st December of the same year.

Art. 19. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company. The balance may be freely used by the shareholders upon recommendation of the sole director or the board of directors. Each share is entitled to the same fraction of such balance.

Interim dividends may be distributed by the sole director or the board of directors in compliance with the conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them."

Eighth resolution

The EGM decides that the registered office of the Company is set at 182, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Ninth resolution

The EGM decides to fix the number of directors at three (3) and the EGM acknowledges that following the transfer, the board of directors of the Company will be composed as follows:

- Mr Alexandre Roos, born in Strasbourg, France on 9 May 1969, residing at 74 rue du Commerce, 75015 Paris, France,
- Mr Christophe Schaming, born in Strasbourg, France on 7 December 1968, residing at 6, rue Vulpian, 75013 Paris, France, and
- Mr Marc Simoncini, born in Marseille, France on 12 March 1963, residing at 146, boulevard Camelinat, 92240 Malakoff, France.

The mandate of the pre-mentioned directors will expire at the EGM called to approve the annual accounts of the Company for the year ending 31 December 2010.

Tenth resolution

The EGM decides to fix the number of statutory auditors at one (1).

The following person is appointed as statutory auditor of the Company for a term expiring at the EGM called to approve the annual accounts of the company for the year ending 31 December 2010: Alter Audit S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.675, having its registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Eleventh resolution

The EGM decides to empower the board of directors, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the registered office, both in the British Virgin Islands and Luxembourg.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 3,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("AGE") de la société Oxley Properties Inc., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, constituée à l'origine sous The International Business Companies Act et automatiquement réenregistrée sous The BVI Business Companies Act le 1^{er} janvier 2007 sous le numéro 625042.

Le siège social de la Société est situé dans les bureaux de Icaza Gonzalez-Ruiz & Aleman (BVI) Trust Limited qui est le domiciliataire de la Société et qui est situé Vanterpool Plaza, 2nd floor, Wickhams Cay I, P.O. Box 873, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Katia Gauzès, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme Christine Forina, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Saskia Leal Keijzer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Prise de connaissance des (i) résolutions du conseil d'administration en date du 8 avril 2010 décidant de transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société des Iles Vierges Britanniques vers le Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que toutes les mesures nécessaires ont été prises aux Iles Vierges Britanniques pour procéder au transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Décision que la Société existera au Luxembourg sous la forme d'une société anonyme.

3) Approbation du bilan de la Société devant être utilisé comme bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

4) Prise de connaissance et approbation du rapport du réviseur d'entreprises aux comptes préparé par Alter Audit S.à r.l. confirmant la juste valeur du marché des actifs nets de la Société établi dans le bilan d'ouverture (le "Rapport").

5) Décision de changer la dénomination sociale de la Société de "Oxley Properties Inc." en "Oxley Properties S.A."

6) Sur la base du Rapport, décision (i) de fixer le capital social de la Société à cinquante mille euros (EUR 50.000), (ii) de fixer le montant des actions représentant le capital social de la Société à cinquante mille (50.000), et (iii) de fixer la valeur nominale des actions de la Société à un euro (EUR 1) par action.

7) Refonte des statuts de la Société pour les adapter au droit luxembourgeois et pour refléter le changement de dénomination et du capital social de la Société.

8) Décision que le siège de la Société sera établi au 182, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

9) Décision de fixer le nombre des administrateurs de la Société à trois (3) et prise de connaissance que le conseil d'administration de la Société sera composée de la façon suivante:

M. Alexandre Roos, M. Christophe Schaming, et M. Marc Simoncini en tant qu'administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'AGE qui sera convoquée pour statuer sur les comptes de la Société tels qu'au 31 décembre 2010.

10) Décision de fixer le nombre de commissaires aux comptes à un (1). Nomination de Alter Audit S.à r.l. comme commissaires aux comptes de la Société pour un mandat expirant lors de la tenue de l'AGE convoquée pour approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

11) Décision de donner pouvoir au conseil d'administration, avec tous pouvoirs de substitution, de procéder à tous actes et formalités aux Iles Vierges Britanniques ainsi qu'au Luxembourg, requis à la suite du transfert du siège social.

12) Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'AGE prend connaissance (i) de la résolution du conseil d'administration en date du 8 avril 2010 décidant de transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société des Iles Vierges Britanniques vers le Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) de ce que toutes les mesures nécessaires ont été prises aux Iles Vierges Britanniques pour

procéder au transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'AGE décide que la Société existera au Luxembourg sous la forme d'une société anonyme.

Troisième résolution

L'AGE décide d'approuver le bilan de la Société daté du 31 mars 2010 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'AGE prend connaissance et approuve le rapport du réviseur d'entreprises préparé par Alter Audit S.à r.l. confirmant la juste valeur du marché des actifs nets de la Société établis dans le bilan d'ouverture (le "Rapport"). La conclusion de ce Rapport est la suivante:

"Sur base des vérifications effectuées, telle que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de l'actif net au 31 mars 2010, d'EUR 1.528.891, d'Oxley Properties Inc. ne correspond pas au moins à la valeur du capital social d'EUR 50.000 représenté par 50.000 actions de valeur nominale d'EUR 1 chacune."

Cinquième résolution

L'AGE décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "Oxley Properties Inc." en "Oxley Properties S.A."

Sixième résolution

L'AGE décide (i) de fixer le capital social de la Société à cinquante mille euros (EUR 50.000), (ii) de fixer le montant des actions représentant le capital social de la Société à cinquante mille (50.000), et (iii) de fixer la valeur nominale des actions de la Société à un euro (EUR 1) par action.

Septième résolution

Il résulte des résolutions précédentes que l'AGE décide de procéder à la refonte des statuts de la Société qui auront à présent la teneur suivante:

"A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société anonyme sous la dénomination de "Oxley Properties S.A." (la "Société"), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil d'administration.

Au cas où l'administrateur unique ou le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. La Société pourra avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès, l'interdiction, la dissolution la faillite, ou l'insolvabilité de l'un des actionnaires ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

Art. 7. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications requises par la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés et signés par deux administrateurs ou, l'administrateur unique selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Les copropriétaires indivis d'actions devront désigner un mandataire unique pour les représenter à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Si la Société a seulement un actionnaire, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires et agira en conséquence; toute référence faite dans ces statuts à "l'assemblée générale des actionnaires" devra être interprétée comme désignant l'actionnaire unique, en fonction du contexte, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 9. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou, selon le cas, par son administrateur unique ou par les commissaires aux comptes. Elle sera également convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. De plus un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut immédiatement reporter une assemblée générale des actionnaires en cours jusqu'à une période maximale de quatre (4) semaines. Toute assemblée générale des actionnaires en cours sera ajournée sur demande d'un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

L'avis de convocation pour toute assemblée générale des actionnaires indiquera l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sera envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins huit jours avant la date de l'assemblée. Ces convocations devront être publiées au Luxembourg si requis par la Loi.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable ou publication.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trente juin à 12:00 heures. Si ce jour est un jour férié légal l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans leurs avis de convocation respectifs.

Tout actionnaire participant à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence, ou par d'autres moyens de communication permettant à la personne de s'identifier, est considéré comme étant présent aux fins de calcul des quorums et des votes, sous réserve que ces moyens de communication soient disponibles au lieu où se tient l'assemblée. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres de manière continue et garantir une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Chaque actionnaire pourra voter au moyen de formulaires de vote envoyés par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires pourront seulement utiliser les formulaires mis à disposition par la Société et indiquant au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale des actionnaires, l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, les propositions soumises pour décision à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur, contre, ou de s'abstenir de voter pour chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

Les formulaires de vote qui montreraient plus d'un vote en faveur, ou contre, ou une abstention pour la même résolution, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils font référence.

Toute action donne droit à un vote. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire. Le conseil d'administration ou, selon le cas, l'administrateur unique, peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Aucun quorum n'est requis pour les assemblées générales des actionnaires, sauf disposition légale ou statutaire contraire. Les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite une majorité de deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée générale à laquelle plus de la moitié du capital social est présent ou représenté. Dans le cas où la seconde condition n'est pas satisfaite, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément à l'article 67-1 de la Loi, qui pourra délibérer quelle que soit la proportion du capital représenté et à laquelle les résolutions des actionnaires seront adoptées à la majorité d'au moins deux tiers des votes valablement exprimés. Les votes exprimant une abstention ne seront pas pris en compte pour établir un quorum et une majorité. Les résolutions des actionnaires prises lors de toute assemblée générale feront l'objet d'un procès-verbal par écrit.

D. Le conseil d'administration

Art. 12. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, si la Société est constituée d'un actionnaire unique, ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un administrateur unique jusqu'à la tenue de la première assemblée générale des actionnaires suivant la date à laquelle il est constaté que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire. L'administrateur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs ou l'administrateur unique, selon le cas, pourront être réélus pour des mandats consécutifs.

Les administrateurs, ou l'administrateur unique, selon le cas, seront/sera élu(s) à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner une personne physique comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Une telle personne morale ne peut révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément un successeur.

En cas de vacance d'une place d'administrateur à la suite d'un décès, de démission ou autre, les administrateurs restants pourront provisoirement y pourvoir jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 13. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique et de l'assemblée générale des actionnaires. Le président n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment

de chaque administrateur par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion de ce conseil d'administration ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les réunions du conseil d'administration peuvent également être tenues par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, permettant aux personnes participant à cette réunion de s'entendre les unes les autres de manière continue et garantir une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 15. Le conseil d'administration ou selon le cas, l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Conformément à l'article 60 de la Loi, la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique.

La Société pourra également conférer des mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 16. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, et par tout signataire dûment autorisé, dans les limites de cette autorisation.

E. Surveillance de la société

Art. 17. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, sa/leur rémunération et la durée de ses/leurs mandat(s), qui ne pourra excéder six ans.

Si la Société dépasse la limite de deux des trois critères fixés par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, pendant la période prescrite par l'article 36 de la même loi, l'institution de commissaires aux comptes (le cas échéant) sera supprimée et un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, choisi(s) parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, sera (seront) désigné(s) par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 18. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fond de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société. Le solde est à la libre disposition des actionnaires. Chaque action donne droit à la même fraction de ce solde.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires, décidant de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires en proportion des actions détenues par eux dans la Société.

H. Dernière clause - Loi applicable

Art. 21. Pour tous ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Huitième résolution

L'AGE décide que le siège social de la Société sera établi au 182, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Neuvième résolution

L'AGE décide de fixer le nombre des administrateurs de la Société à trois (3) et prend connaissance du fait que le conseil d'administration de la Société sera composée de la façon suivante:

- M. Alexandre Roos, né à Strasbourg, France le 9 Mai 1969, ayant son domicile au 74 rue du Commerce, 75015 Paris, France,

- M. Christophe Schaming, né à Strasbourg, France le 7 décembre 1968, ayant son domicile au 6, rue Vulpian, 75013 Paris, France, et

- M. Marc Simoncini, né à Marseille, France le 12 mars 1963, ayant son domicile au 146, boulevard Camelinat, 92240 Malakoff, France.

Le mandat des administrateurs nommés ci-dessus expira lors de AGE qui sera convoquée pour approuver les comptes de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

Dixième résolution

L'AGE décide de fixer le nombre de commissaires aux comptes à un (1). La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société pour un terme expirant lors de l'assemblée générale extraordinaire qui sera convoquée pour approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010: Alter Audit S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.675, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Onzième résolution

L'AGE décide de donner pouvoir au conseil d'administration, avec tous pouvoirs de substitution, de procéder à tous actes et formalités aux Iles Vierges Britanniques ainsi qu'au Luxembourg, requis à la suite du transfert du siège social.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 3.500.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZÈS, C. FORINA, S. LEAL KEIJZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2010. Relation: LAC/2010/18237. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010059459/632.

(100059115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

BIP Venture Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.
R.C.S. Luxembourg B 114.029.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 février 2010 à 8h30, au siège social de la société

...

Le conseil nomme Michael Riedl Directeur des Investissements (Investment Director) avec pouvoir de signature A.

...

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour extrait conforme

s. Alain Georges

Président

Référence de publication: 2010054857/16.

(100069533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Cidron Food Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 22.792.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.036.

En date du 21 avril 2010, l'associé unique, Nordic Wholesale Services S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 45.585 parts sociales ordinaires à Cidron Food Holding S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique est Cidron Food Holding S.à r.l., précitée, avec 45.585 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010054861/14.

(100069521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Target Asia Fund (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 85.256.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 7 avril 2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire les administrateurs suivants pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011:

- Monsieur David Tsz Wing Chan
- Monsieur Teng Ngiek Lian
- Monsieur Alain Léonard
- Monsieur Donald Villeneuve
- Monsieur Frédéric Adam.

2. de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour TARGET ASIA FUND (LUXEMBOURG)

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010057776/24.

(100058000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Fast Track Diagnostics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 123.369.

In the year two thousand and ten, on the tenth of May.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1.- Dr. William F. Carman, medical doctor (MD), residing in Williamsfield, Greenloaning, Perthshire, FK150NA, (United Kingdom).

2.- Pr. Dr. Bernard Weber, medical doctor (MD), residing professionally in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

3.- Mr Udo Margraff, Pharm.biol., residing professionally in L6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

4.- Mr Kubad Al Haidari, Msc Pharm., residing professionally in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

These appearing parties declare and request the officiating notary to act the following:

That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "FAST TRACK DIAGNOSTICS LUXEMBOURG S.à r.l.", established and having its registered office in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 123369, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on December 14th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 346 of March 9th, 2007,

and that the articles of associations have not been amended since then.

That the appearing parties are the sole actual partners of the Company and that they have taken the following resolution:

Sole resolution

Each of the four shareholders (the transferors) prenamed, hereby transfers one (1) share he owns in the capital of the Company to Mrs Miriam Steimer-Denne, born in St. Ingbert (Germany), on May 5th, 1976, residing in D-66583 Spiesen, Spiesermühle 5, (the transferee), at the price of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR), per share, whereof receipt.

The transferors recognize from this day that they have no right, title or interest in the shares transferred and the transferee, here present, expressly agrees the transfer.

This share transfer is duly accepted on behalf of the Company by its present managers in accordance with article 1690 of the Code of civil law, respectively article 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial Companies.

After this transfer the shares are attributed as follows:

1.- Dr. William F. Carman, medical doctor (MD), residing in Williamsfield, Greenloaning, Perthshire, FK150NA, (United Kingdom), forty-nine shares,	49
2.- Pr. Dr. Bernard Weber, medical doctor (MD), residing professionally in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, twenty-four shares,	24
3.- Mr Udo Margraff, Pharm. biol., residing professionally in L6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, fourteen shares,	14
4.- Mr Kubad Al Haidari, Msc Pharm., residing professionally in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, nine shares,	9
5. Mrs Miriam Steimer-Denne, residing in D-66583 Spiesen, Spiesermühle 5, four shares,	4
Total: one hundred shares,	100

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons together with Us, the notary, signed the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix mai.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Dr. William F. Carman, docteur en médecine, demeurant à Williamsfield, Greenloaning, Perthshire, FK150NA, (Royaume-Uni).

2.- Pr. Dr. Bernard Weber, docteur en médecine, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

3.- Monsieur Udo Margraff, pharmacien-biologiste, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

4.- Monsieur Kubad Al Haidari, pharmacien, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

Les comparants déclarent et requièrent le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée "FAST TRACK DIAGNOSTICS LUXEMBOURG S.à r.l.", établie et ayant son siège social L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123369 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 14 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 346 du 9 mars 2007,

et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Que les comparants sont les seuls associés actuels de la Société et qu'ils ont pris la résolution suivante:

Unique résolution

Chacun des quatre associés, (les cédants), préqualifiés, cèdent par la présente une (1) part sociale qu'ils détiennent dans le capital de la Société à Madame Miriam Steimer-Denne, née le 25 mai 1976 à St. Ingbert (Allemagne), demeurant à D-66583 Spiesen, Spiesermühle, 5, (la cessionnaire), au prix de cent vingt-cinq euros (125,-EUR), par part cédée, ce dont quittance.

Les cédants reconnaissent dès ce jour ne plus avoir de droits, droit de propriété ou quelconque intérêt dans les parts sociales cédées et la cessionnaire, ici présente, accepte expressément la cession.

Cette cession de parts sociales est dûment acceptée pour compte de la Société par ses gérants en conformité avec l'article 1690 du Code civil, respectivement l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Après ce transfert les parts sont attribuées comme suit:

1.- Dr. William F. Carman, docteur en médecine, demeurant à Williamsfield, Greenloaning, Perthshire, FK150NA, (United Kingdom), quarante-neuf parts sociales	49
2.- Pr. Dr. Bernard Weber, docteur en médecine, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, vingt-quatre parts sociales,	24
3.- Monsieur Udo Margraff, pharmacien-biologiste, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, quatorze parts sociales,	14
4.- Monsieur Kubad Al Haidari, pharmacien, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, neuf parts sociales,	9
5. Madame Miriam Steimer-Denne, demeurant à D-66583 Spiesen, Spiesermühle 5, quatre parts sociales,	4
Total: cent parts sociales,	100

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: William F. Carman, Bernard Weber, Udo Margraff, Kubad Al Haidari, Miriam Steimer-Denne, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2010. LAC/2010/20999. Reçu douze euros 12,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054878/112.

(100069251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Crystal Rosewood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.443.

En date du 14 mai 2010, l'associé unique Waterside Financial Ltd, avec siège social à Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques a cédé la totalité de ses 12 500 parts sociales à IFG Trust Company Limited, avec siège social à Universal House, Shannon, Co. Clare, Irlande qui les acquiert.

En conséquence IFG Trust Company Limited, précité, devient associé unique avec 12 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010054863/14.

(100069522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Sidermat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4833 Rodange, 9A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.736.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 12 avril 2010

L'Assemblée révoque, à dater du 28 février 2010, Monsieur PIZZIRULLI Armand, gérant de sociétés, né le 12 septembre 1957 à Mont - Saint-Martin (France), demeurant à F-54400 Longwy, 6, Rue Fabert de ses fonctions d'Administrateur - Délégué.

L'Assemblée révoque, à dater du 28 février 2010, Monsieur PIZZIRULLI Armand, précité, de ses fonctions d'Administrateur.

L'Assemblée constate et accepte la démission, à dater du 12 avril 2010, de Monsieur Fays Eric, né le 25 septembre 1968 à Messancy (Belgique), demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}.

L'Assemblée constate et accepte la démission, à dater du 12 avril 2010, de Monsieur Wies Aurélien, né le 27 août 1982 à Villerupt (France), demeurant à F-54190 Villerupt, 40, Rue Jules Michelet.

Suite à la réunion de toutes les actions en une seule main et conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée:

L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur unique, à dater du 1^{er} mai 2010, Monsieur HENRY Patrick, né le 21 octobre 1971 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant F-54860 Haucourt, 1, Impasse Jean Jacques Rousseau.

Le mandat de l'Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de 2015.

L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur - délégué, à dater du 1^{er} mai 2010, Monsieur HENRY Patrick, précité.

L'Administrateur - Délégué pourra engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Le mandat de l'Administrateur - Délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de 2015.

L'Assemblée décide de transférer, à dater du 12 avril 2010, le siège social de L-4831 Rodange, 73, Route de Longwy à L-4833 Rodange, 9a, Route de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Sidermat S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010058167/36.

(100058845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

FOSCA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.539.

Par résolutions prises en date du 3 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 30 avril 2010.

2. Nomination de Stéphane Bourg avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010054879/15.

(100069523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

FOSCA II Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.777.

Par résolutions prises en date du 3 mai 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Philippe Salpetier avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 30 avril 2010.

2. Nomination de Stéphane Bourg avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010054880/15.

(100069524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Namibia Agriculture and Renewables S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 45.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 145.183.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 26 mars 2010

- Le conseil d'administration de la Société a pris connaissance de la démission de Monsieur Daniel BETTS en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 4 mars 2010.

- Le conseil d'administration de la Société a décidé de coopter monsieur Denis KRUPNOV, né à Moscou (Russie), le 30 mai 1976 et demeurant au 11 # 131, Harrowby St, W1H 5PQ, Londres, Royaume-Uni, en remplacement de Monsieur Daniel BETTS jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2010.

EXTRAIT

- Monsieur Sebastian MARR a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 09 avril 2010.

- L'adresse professionnelle de Monsieur Denis VAN DEN BULKE, administrateur de catégorie B de la Société, a été transférée du 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle de Madame Laurence JACQUES, administrateur de catégorie B de la Société, a été transférée du 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010057791/24.

(100057739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

FOSCA Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.538.

Par résolutions prises en date du 3 mai 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 30 avril 2010.

2. Nomination de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010054881/15.

(100069525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Franbelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 136.334.

EXTRAIT

Résolutions prises par l'associé unique, en date du 06 mai 2010:

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;

- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;

- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054882/20.

(100069607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Larma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 141.662.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 6 mai 2010:

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;

- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;

- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054910/19.

(100069609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

G.I.T.E.N. Groupe International des Technologies Naturelles, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.153.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 mai 2010

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31/12/2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I.C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010054883/15.

(100069658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Hillary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.809.

—
Extrait de l'assemblée générale tenue le 9 juillet 2009

L'Assemblée accepte les démissions de Madame Danièle ARENDT-MICHELS, Madame Bénédicte HERLINVAUX et Madame Esther SULTÁN BENGUIGUI de leur poste de gérants de la société.

L'Assemblée nomme en remplacement les gérants suivants:

- Monsieur David Shaw, demeurant au 5 The North Colonnade, Londres, E14 4BB, Royaume-Uni
- Monsieur Carlos Martínez de Campos Carulla demeurant Plaza de Colón, 1, 28046 Madrid, Espagne
- Monsieur Gabriel Masfurroll Lacambra demeurant Calle Tres Torres, 28-30, 28000 Barcelone, Espagne
- Monsieur Gerard van Hunen, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- Monsieur Peter Van Opstal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Référence de publication: 2010054888/16.

(100069586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 51.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 111.770.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 3 mai 2010

Il résulte des résolutions prises le 3 mai 2010 par l'associé unique de la Société que les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale de la Société appelée à approuver les comptes annuels au 30 septembre 2009.

- François BROUXEL, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; gérant A ayant pouvoir de signature A,
- Michael J. MORRIS, demeurant à 149, Medinah Drive, Blue Bell, PA USA 19422; gérant B ayant pouvoir de signature B,
- David J. ANDERSON, demeurant au 2101, Blair Mill Road, USA - PA 19090 Willow Grove; gérant B ayant pouvoir de signature B,
- Charles Scott KULICKE, demeurant à 6112, Sheaff Lane, 19034 Ft. Washington, PA USA; gérant B ayant pouvoir de signature B,
- Charles Joseph SALMONS, demeurant 1005, Virginia Drive, USA - PA 19034 Fort Washington, gérant B, ayant pouvoir de signature B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054904/23.

(100069549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Hypo Pfandbrief Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 71.104.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 11. Mai 2010

Die Verwaltungsrat der Gesellschaft hat am 11. Mai 2010 festgestellt, dass:

- Frau Daniela Obermeier, geboren am 14. März 1972 in Bruchsal, Deutschland, wohnhaft in 12, Anglerstrasse D-80339 München, Deutschland, als tägliche Geschäftsführerin der Gesellschaft zum Ablauf des 12. Mai 2010 ausgeschieden ist;

- Herr Dr. Matthias Josef Achilles, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 21. November 1964 in D-Osnabrück, Deutschland, wohnhaft in Georg-Hieronymi-Strasse 2 D-61440 Oberursel (Taunus) Deutschland, als täglicher Geschäftsführer der Gesellschaft zum 13. Mai 2010 für unbestimmte Zeit bestellt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Mai 2010.

Max Kremer.

Référence de publication: 2010054889/17.

(100069637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Mytec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 42, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.265.

L'an deux mille dix, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Yvette MELCHIOR, négociant en immeuble, née à Dudelange, le 30 juillet 1956, demeurant à L-4170 Esch/Alzette, 42, boulevard J. F. Kennedy.

2.- Mademoiselle Tessy SIEDLER, étudiante, née à Esch/Alzette, le 23 mai 1985, demeurant à L-4170 Esch/Alzette, 42, boulevard J.F. Kennedy.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée MYTEC S.à r.l., avec siège social à L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE ILOT OUEST, Bâtiment MGM,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 136.265,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 janvier 2008, publié au Mémorial C 634 du 13 mars 2008,

dont le capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Madame Yvette MELCHIOR, prénommée, SOIXANTE-SEPT PARTS SOCIALES	67
2.- Mademoiselle Tessy SIEDLER, prénommée, TRENTE-TROIS PARTS SOCIALES	33
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE ILOT OUEST, Bâtiment MGM, à L-4170 Esch/Alzette, 42, boulevard J. F. Kennedy.

Suite à cette décision, l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

2. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Melchior Yvette, Siedler Tessy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 avril 2010, Relation: EAC/2010/4611. Reçu soixante-quinze euros 75,00

€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010054919/37.

(100069518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

HIM (Habitats et Investissements Mobiliers) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 50.536.

—
EXTRAIT

Résolutions prises par l'associé unique, en date du 03 mai 2010:

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;
- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;
- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054890/20.

(100069608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

2512 H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 152.678.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le premier avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) COMETEC S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.108, ici représentée par Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 mars 2010;
- 2) RAMB S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.816, ici représentée par Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 mars 2010;
- 3) CASIMIR S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.104, ici représentée par Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 mars 2010.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte et soumises en même temps aux formalités d'enregistrement.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "2512 H S.A." (la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement

à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à cet objet ou qui pourront en faciliter la réalisation.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de quarante-huit mille euros (EUR 48.000) représenté par quatre cent quatre-vingt (480) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs

de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le

procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Souscription

Les statuts de la Société ainsi établis, les comparantes, prénommées, déclarent souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

1 - COMETEC S.A., prénommée, cent soixante actions	160
2 - RAMB S.A., prénommée, cent soixante actions	160
3 - CASIMIR S.A., prénommée, cent soixante actions	160
Total: quatre cent quatre-vingt actions	480

Toutes les actions sont intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante-huit mille euros (EUR 48.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions

Les actionnaires prénommés, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires fixent le nombre d'administrateurs à trois (3) et nomment comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, né à Deinze, Belgique, le 24 juin 1965, demeurant à L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-rue;
- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né à Ettelbrück, le 16 février 1946, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon;
- COSAFIN S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.588, représentée par Monsieur Jacques Bordet, administrateur de sociétés, né à Lyon, France, le 7 mars 1941, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Les mandats des administrateurs expireront à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Deuxième résolution

Est nommé comme commissaire, la société THE CLOVER, une société anonyme avec siège social à 8, rue Haute, L-4963 Clémency, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.293 pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Troisième résolution

Le siège de la Société est fixé à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MANCIOCCHI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2010. LAC / 2010 / 14877. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010059413/250.

(100059219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

House and House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.346.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010054891/18.

(100069564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Dexia Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 26.803.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 15 avril 2010 a décidé de:

- ratifier la cooptation en date du 9 octobre 2009 de:

Monsieur Jan VERGOTE

Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

- renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE

136 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Benoît HOLZEM

69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Monsieur Vincent HAMELINK

Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Jeffrey NADAL

14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Wim VERMEIR

Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Jan VERGOTE

Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

représentée par Monsieur Jean-Yves MALDAGUE

136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2011

- renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2011.

Pour DEXIA MONEY MARKET

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010058175/36.

(100058796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Kub12 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 75.286.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 mai 2010 que:

1. La démission de la société FIDEI S.à r.l. en sa qualité de commissaire de la société est acceptée.
2. Est nommée, en remplacement du commissaire démissionnaire, la société Réviconsult S.à r.l., ayant son siège au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139013.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010054906/18.

(100069280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Lamda Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 67.845.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 4 mai 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Mme Adela IANCU, administrateur de sociétés, née à Ploiesti (Roumanie), le 8 décembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
3. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LAMDA INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010054908/18.

(100069530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Levanter Real 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 133.758.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of April.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited liability company under the laws of Luxembourg Levanter Real Holdings S.à r.l., with registered office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg number B 128640,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

Said proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Levanter Real 4 S.à r.l., with registered office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S.

Luxembourg number B 133758, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated October 31, 2007, published in the Mémorial C number 2965 of December 20, 2007 (the "Company").

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of the company with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The appearing party hereby grants full discharge to the manager for his mandate up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Upon these facts the notary stated that the company Levanter Real 4 S.à r.l. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at seven hundred and fifty euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Levanter Real Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg numéro B 128640,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Levanter Real 4 S.à r.l., ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg numéro B 133758, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2965 du 20 décembre 2007 (la "Société").

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) actions de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante donne décharge pleine et entière au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société Levanter Real 4 S.à r.l..

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2010. Relation GRE/2010/1458. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010059428/90.

(100059099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Media Lario International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.870.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration réuni en date du 29 avril 2010 a décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Monsieur Warren Packard de son mandat d'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société;
- de nommer Monsieur Peter Bordui comme Président en remplaçant Monsieur Warren Packard avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010054916/14.

(100069441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Müller & Weygandt Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 103.297.

—
Par résolution prise en date du 5 mai 2010, les associés décidé de nommer Matti Paasila, avec adresse au 14, Belle-vueweg, 6301 Zug, Suisse, au mandat de gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010054917/12.

(100069526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Thinnes Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-6739 Grevenmacher, 2A, Kahlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 19.050.

—
L'an deux mille dix, le douze mai,

Par-devant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné,

Ont comparu:

1. Monsieur Armand Théophile dit Théo THINNES, retraité, demeurant à L-6711 Grevenmacher, 3, Sous l'Arc,

2. Madame Viviane THINNES, employée privée, épouse Bonifas, demeurant à L-5451 Stadtbredimus, 27, Dicksstrooss,

3. Madame Karin GOERGEN, sans état particulier, veuve de Guy THINNES, demeurant à L-6833 Biber, 84, Haaptstrooss,

- agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité d'administratrice légale sous contrôle judiciaire des personnes et des biens de ses enfants mineurs

- Ken THINNES, étudiant, né à Luxembourg, le 15 décembre 1992, demeurant à L-6833 Biber, 84, Haaptstrooss,

- Sven THINNES, écolier, né à Luxembourg, le 25 juillet 1997, demeurant à L-6833 Biber, 84, Haaptstrooss,

- Alicia THINNES, née à Luxembourg, le 11 juin 2004, demeurant à L-6833 Biber, 84, Haaptstrooss,

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire et l'ont prié d'acter:

1) La société à responsabilité limitée "THINNES S.à r.l.", ayant son siège social à L-6739 Grevenmacher, 2, Kahlenberg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 19.050, a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire le 14 janvier 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 81 du 16 avril 1982.

2) Le capital social de la société "THINNES S.à r.l.", est fixé à trente-sept mille euros (37.000.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de soixante-quatorze euros (74.-) chacune.

Ces parts avaient été souscrites comme suit:

1. Monsieur Théo THINNES, commerçant, demeurant à L-6711 Grevenmacher, 3, Sous l'Arc,	200
2. Madame Viviane THINNES, employée privée demeurant à L-5451 Stadtbredimus, 27, Dicksstrooss, cent cinquante parts	150
3. Monsieur Guy THINNES, ouvrier communal, demeurant L-6739 Grevenmacher, 2A, Kahlenberg, cent cinquante parts sociales	150
Total: cinq cents parts sociales	500

Monsieur Guy THINNES est décédé à Grevenmacher, le 31 décembre 2009.

Suivant déclaration d'option faite au Greffe du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, le 31 mars 2010, en conformité des articles 767-1 et 767-3 de la loi du 26 avril 1979 réglant les droits du conjoint survivant, l'épouse survivante Karin GOERGEN a opté pour une part d'enfant légitime le moins prenant.

La succession de feu Guy THINNES est partant échue:

- à son épouse survivante Karin GOERGEN pour un quart indivis (1/4) en pleine propriété,

- à son enfant Ken THINNES pour un quart indivis (1/4) en pleine propriété,

- à son enfant Sven THINNES pour un quart indivis (1/4) en pleine propriété,

- à son enfant Alicia THINNES pour un quart indivis (1/4) en pleine propriété.

Les cent cinquante parts (150) de Guy THINNES appartiennent donc à Madame Karin GOERGEN et à ses trois enfants Ken, Sven et Alicia les THINNES à chacun pour un quart indivis (1/4) en pleine propriété.

Monsieur Theo THINNES, Viviane THINNES, Karin GOERGEN, Ken THINNES, Sven THINNES et Alicia THINNES sont partant les seuls associés de la société "THINNES S.à r.l."

Lesquels comparants, agissant en leurs prédites qualités et représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution.

Dissolution.

Les associés décident que la société à responsabilité limitée "THINNES S.à r.l.", établie et ayant son siège social à Grevenmacher, est dissoute par anticipation et entre en liquidation à dater de ce jour; elle n'existe plus que pour la liquidation.

Deuxième résolution.

Nomination d'un liquidateur.

L'assemblée décide de nommer un liquidateur.

Monsieur Theo THINNES, retraité, demeurant à L-6711 Grevenmacher, 3, Sous l'Arc, est nommé liquidateur de la société "THINNES S.à r.l."

Troisième résolution.

Pouvoirs.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, notamment ceux mentionnés aux articles 144 à 148 bis inclusivement de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation d'une nouvelle assemblée générale dans les cas prévus par les articles 145 et 148, alinéa 2 de ladite loi. Il est dispensé de faire inventaire et pourra s'en référer aux livres et écritures de la société.

Il peut substituer tous tiers dans ses pouvoirs mais seulement pour des objets spéciaux et déterminés.

A moins d'une délégation spéciale du liquidateur tous les actes engageant la société en liquidation seront signés par le liquidateur; il n'aura pas à justifier vis-à-vis des tiers de ses pouvoirs.

Les associés décideront les émoluments du liquidateur.

Autorisation

Madame Karin GOERGEN a été autorisée à représenter ses enfants à l'assemblée générale extraordinaire de la société «THINNES S.à r.l.», par ordonnance rendue le 07 mai 2010, par Madame Béatrice KIEFFER, Juge des tutelles auprès du tribunal de la jeunesse et des tutelles près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Frais.

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Th. THINNES, V. THINNES, K. GOERGEN, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mai 2010. Relation: GRE/2010/1679. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 18 mai 2010.

Me Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010054941/82.

(100069676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

P. Sc., Poly-Science International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5431 Lenningen, 44, rue des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 16.673.

L'an deux mille dix, le six avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Sheldon WARTON-WOODS, économiste, né à Orpington (Grande-Bretagne), le 28 juillet 1957, demeurant à L-5431 Lenningen, 44, rue des Vignes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Poly-Science International", en abrégé "P.Sc.", ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 16673), a été constituée suivant acte notarié du 18 avril 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 165 du 23 juillet 1979,

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 156 du 6 février 2004, contenant notamment la refonte complète des statuts.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Luxembourg, à L-5431 Lenningen, 44, rue des vignes, et de modifier en conséquence l'article 4, première phrase des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Lenningen, (Großherzogtum Luxemburg)."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WARTON-WOODS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2010. Relation GRE/2010/1301. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010059439/36.

(100059456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Say Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.242.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 17 mai 2010

1. M. Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de société, née à Thionville (France) le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Mme Virginie DOHOGNE a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SAY HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010054936/18.

(100069656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Socom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 49.898.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Foetz, extraordinairement en date du 11 mai 2010 à 17.30 heures

L'assemblée renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013 le mandat du réviseur d'entreprises la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.937, avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010054939/14.

(100069437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

FHFA Center Osnabrück S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.516.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 24 mars 2010 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue extraordinairement en date du 24 mars 2010 à Luxembourg que:

1. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société en date du 1^{er} mars 2010, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

2. L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateurs de Messieurs Frank Wegner, Dietmar Schwenn et Peter Hamacher jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

3. L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

FHFA CENTER OSNABRÜCK S.A.

Dr. Peter HAMACHER / Jérôme WUNSCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010057784/22.

(100058188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Wise Technology Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 146.410.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of April.

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

1.- "WISE INTERNATIONAL LIMITED", a company under the Laws of New Zealand, having its registered offices in NZ-1143 Auckland, Level 4, 48, Courthouse Lane, registered at the Registrar of Companies of Auckland (New Zealand) under number 2237007,

represented here by Mr Markus MÖLLER, chartered accountant, residing professionally in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

by virtue of a proxy under private seal given on 30 March 2010,

2.- Mr Claus HECHT-JOHANSEN, private investor, residing in UK-KT13 OPX Weybridge, Surrey, Atlantis, Old avenue,

represented here by Mr Markus MÖLLER, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 March 2010.

Said proxies, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, declared and requested the notary to state that:

1. "WISE INTERNATIONAL LIMITED", previously named, is the sole shareholder of "Wise Technology SARL", a "société à responsabilité limitée", having its registered offices in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, incorporated by deed of undersigned notary, on 7 May 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1227 on 25 June 2009, modified by deed of the undersigned notary, on 16 July 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1811 on 18 September 2009, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 146.410,

2. The sole shareholder decides to increase the share capital by twelve thousand euro (EUR 12,000.00) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) to twenty-four thousand five hundred euro (EUR 24,500.00), with the creation and the issue of one hundred twenty (120) new shares with a nominal par value of one hundred euro (EUR 100.00) each, having the same rights and privileges as the existing shares, by a contribution in kind consisting in the incorporation of an external debt of the company, with an aggregate share premium of five hundred twenty-five thousand five hundred twenty-six euro and four cents (EUR 525,526.04).

3. The sole shareholder decides to admit to the subscription of the capital increase hereabove decided Mr Claus HECHTJOHANSEN, previously named and represented as stated hereabove, who has declared to subscribe to the capital increase hereabove decided.

The subscriber has paid, in addition to the nominal par value of the new subscribed shares, an aggregate share premium of five hundred twenty-five thousand five hundred twenty-six euro and four cents (EUR 525,526.04).

The increase of capital and the share premium have been entirely paid up by a contribution in kind consisting in the conversion of an external debt held by Mr Claus HECHTJOHANSEN, previously named, for an amount of five hundred thirty-seven thousand five hundred twenty-six euro and four cents (EUR 537,526.04), so that this amount is as of now freely available to the company. Proof of the reality of the increase and also the share premium have been given to the undersigned notary by the production of a balance sheet dated 31 December 2009 and a declaration issued by Mr Markus MÖLLER, previously named, on 17 March 2010,

which documents, having been signed "ne varietur", will be annexed hereto for the purposes of being formalised together with this instrument.

4. The shareholders decide to amend article six of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at twenty-four thousand five hundred euro (EUR 24,500.00), represented by two hundred fortyfive (245) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

The two hundred forty-five (245) shares have been subscribed as follows:

1.- "WISE INTERNATIONAL LIMITED", a company under the Laws of New Zealand, having its registered office in NZ-1143 Auckland, Level 4, 48, Courthouse Lane, one hundred twenty-five shares	125
2.- Mr Claus HECHT-JOHANSEN, private investor, residing in UK-KT13 OPX Weybridge, Surrey, Atlantis, Old avenue, one hundred twenty shares	120
Total: two hundred forty-five shares	245"

5. The cost and fees of the present deed are borne by the company.

6. For the publications and deposits, all powers are given to the bearer of a certified copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- "WISE INTERNATIONAL LIMITED", société de droit néozélandais, ayant son siège social à NZ-1143 Auckland, Level 4, 48, Courthouse Lane, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Auckland (Nouvelle Zélande) sous le numéro 2237007,

ici représentée par Monsieur Markus MÖLLER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 mars 2010,

2.- Monsieur Claus HECHT-JOHANSEN, investisseur privé, demeurant à GB-KT13 OPX Weybridge, Surrey, Atlantis, Old avenue,

représenté par Monsieur Markus MÖLLER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 mars 2010.

Les procurations prémentionnées, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. "WISE INTERNATIONAL LIMITED", prénommée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "Wise Technology SARL", avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1227 du 25 juin 2009, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1811 du 18 septembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 146.410.

2. L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de douze mille euros (EUR 12.000,00) pour porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 24.500,00) par la création et l'émission de cent vingt (120) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, par un apport en nature consistant en la conversion d'une dette externe de la société, avec paiement d'une prime d'émission totale de cinq cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-six euros et quatre cents (EUR 525.526,04).

3. L'associée unique décide d'admettre à la souscription des nouvelles parts ainsi créées Monsieur Claus HECHT-JOHANSEN, prénommé et représenté comme indiqué ci-avant, lequel a déclaré souscrire à l'augmentation de capital ci-avant décidée.

Le souscripteur a payé en plus de la valeur nominale des parts nouvelles souscrites, une prime d'émission d'un montant de cinq cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-six euros et quatre cents (EUR 525.526,04).

L'augmentation de capital ainsi que la prime d'émission ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en l'incorporation d'une dette détenue par Monsieur Claus HECHT-JOHANSEN, prénommé, à concurrence d'un montant total de cinq cent trente-sept mille cinq cent vingt-six euros et quatre cents (EUR 537.526,04), de sorte que ce montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire par la production d'un bilan daté du 31 décembre 2009 et par un certificat émis par Monsieur Markus MÖLLER, prénommé, en date du 17 mars 2010,

lesquels documents, après avoir été signés "ne varietur", seront annexés au présent acte pour être formalisés avec celui-ci.

4. Les associés décident de modifier l'article six des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 24.500,00), représenté par deux cent quarante-cinq (245) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les deux cent quarante-cinq (245) parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- "WISE INTERNATIONAL LIMITED", société de droit neozélandais, ayant son siège social à NZ-1143 Auckland, Level 4, 48, Courthouse Lane, cent vingt-cinq parts sociales	125
2.- Monsieur Claus HECHT-JOHANSEN, investisseur privé, demeurant à GB-KT13 OPX Weybridge, Surrey, Atlantis, Old avenue, cent vingt parts sociales	120
Total: deux cent quarante-cinq parts sociales	245"

5. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

6. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnée au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Möller, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2010. Relation: LAC/2010/18513. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010054948/131.

(100069501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Tiffin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 101.053.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 31 mars 2010

En vertu des résolutions circulaires de l'associé unique de la société, datées du 31 mars 2010, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Claudine Schinker et de Laetitia Ambrosi en tant que gérants A de la société, et ce avec effet immédiat.

- d'accepter la démission de Fabrice Coste et de Joël Hammer en tant que gérants B de la société, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Fabrice Coste, né le 1^{er} avril 1973 à Liège, avec adresse professionnelle au 10 B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, gérant A de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- de nommer Brenda Monaghan, née le 1^{er} Août 1966 à Dublin, avec adresse professionnelle, Plantation Place South, 60 Great Tower Street, London EC3R 5AZ, gérant A de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- de nommer Marion Géniaux, née le 24 Janvier 1984 à Bordeaux, avec adresse professionnelle au 10 B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, gérant B de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

* Fabrice Coste - Gérant A

* Brenda Monaghan - Gérant A

* Marion Géniaux - Gérant B

* Lucy McIntyre - Gérant B

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Fabrice Coste

Gérant

Référence de publication: 2010058350/31.

(100058835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

WEBCMS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 144.728.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de résolutions de la société WEBCMS S.à r.l. qui s'est tenue en date du 20 avril 2010 que:
La société transfère, avec effet immédiat, son siège au L-1320 Luxembourg, 90, Rue de Cessange.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Référence de publication: 2010054949/13.

(100069625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Varick Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.548.

Monsieur Alessandro CAJRATI CRIVELLI, demeurant professionnellement à Queen's Gate Gardens n°30, Flat 18, SW7 5RR, Londres (GB), a cédé 6.750 parts sociales de la société Varick Investments S.à r.l. comme suit:

- Monsieur Antonio TAZARTES, résidant professionnellement à Corso Sempione, 61, Milan, Italie, n. 250 parts sociales;
- Madame Maria BARTON, résidant professionnellement à Via Tepice, 142, 10 025 Pino Torinese, Italie, n. 200 parts sociales;
- Monsieur Marco GOBBETTI, résidant professionnellement à Via Ramazzini, 5, 20 129 Milan, Italie, n. 500 parts sociales;
- Madame Luisa CAJRATI CRIVELLI, résidant professionnellement à Via Stampa, 1, 20 123 Milan, Italie, n. 300 parts sociales;
- Monsieur Amedeo CLAVARINO, résidant professionnellement à 15 Egerton Gardens, Flat 5, SW3 2BW, Londres (UK), n. 600 parts sociales;
- Monsieur Riccardo CAJRATI CRIVELLI, résidant professionnellement à Via degli Olivetani 8, 20 123, Milan, Italie, n. 700 parts sociales;
- Monsieur Giorgio CAJRATI CRIVELLI, résidant professionnellement à Via Stendhal, 36, Milan, Italie, n. 300 parts sociales;
- Monsieur Uberto CAJRATI CRIVELLI, résidant professionnellement à Via Vittor Pisani, 7, 20 124, Milan, Italie, n. 300 parts sociales;
- Monsieur Stefano MARCIANO, résidant professionnellement à Via Monte Bianco, 44, 20 149, Milan, Italie, n. 100 parts sociales;
- Monsieur Enrico FARSURA, résidant professionnellement à Via Pietro Mascagni, 20, 20 122, Milan, Italie, n. 200 parts sociales;
- Monsieur Massimiliano SENISE, résidant professionnellement au 23 Sumner Place, Flat 3, SW7 3EG Londres (UK), n. 100 parts sociales;
- Madame Isabella CAMPISI, résidant professionnellement au 19 Boulevard de Suisse, Monaco, n. 200 parts sociales;
- Monsieur Paolo CARDANO, résidant professionnellement au 12 Corso di Porta Ticinese, 20 123, Milan, Italie, n. 134 parts sociales;
- Monsieur Giovanni DI VINCENZO, résidant professionnellement à Via Chiappinello, 20, Montesilvano (PE), n. 266 parts sociales;
- Omniafin S.p.A., ayant son siège social à Via Giuseppe Pozzone, 5, Milan, Italie, n. 600 parts sociales;
- Hay Family I LLC, ayant son siège social au c/o Centaur Properties LLC, 35 East 21st Street, NY, NY 10 010, n. 400 parts sociales;

- Monsieur Andrea ZAMBON, résidant professionnellement à Corso Venezia, 54, 20 121, Milan, Italie, n. 150 parts sociales;
- Monsieur Roberto MANGIAVACCHI, résidant professionnellement à Via Cappuccio, 16, 20 123, Milan, Italie, n.150 parts sociales;
- Fiduciaria San Babila S.p.A., ayant son siège social à Piazza del Duomo, 16, 20 122, Milan, Italie, Hay Family I LLC, n. 200 parts sociales;
- Monsieur Giovanni SEMERARO, résidant professionnellement à S. Nicola, 115, Lecce, Italie, n. 500 parts sociales;
- Monsieur Antonio BELLONI, résidant professionnellement au 4 Avenue Raymond Poincaré, Paris, France, n. 300 parts sociales;
- KRUIDO S.A., ayant son siège social au 50 Avenue de la Praille, Genève, Suisse, n. 200 parts sociales;
- Udoll Management Limited, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, Vickhams Cay 1, P.O. Box 873, Road Town, Tortola (BVI), n. 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010054943/55.

(100069270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Katoen Natie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 68.324.

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

La société anonyme "KATOEN NATIE BENELUX S.A.", ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, R.C. Luxembourg section B numéro 57367, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 131 du 18 mars 1997, ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, administrateur à ce délégué par décision du conseil de gérance en date du 24 novembre 2009.

Agissant en qualité d'actionnaire unique propriétaire de toutes les mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, divisées en cinq cents (500) actions ordinaires de catégorie "A" avec droit de vote et cinq cents (500) actions préférentielles de catégorie "B" sans droit de vote, entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (EUR 247.893,52) de «KATOEN NATIE INTERNATIONAL S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68324, constituée suivant acte reçu le 19 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 289 du 26 avril 1999 et exerçant à ce titre les prérogatives dévolues à l'assemblée générale extraordinaire de celle-ci.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'actionnaire unique, celui-ci a fait les constatations et pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'actionnaire unique constate que le projet commun de fusion envisageant l'absorption de «KATOEN NATIE INTERNATIONAL S.A.» (la "société absorbée") par «KATOEN NATIE BENELUX S.A.» (la "société absorbante") a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 2325 du 28 novembre 2009.

Ce projet, arrêté par les conseils d'administration des deux sociétés concernées le 24 novembre 2009, envisage l'absorption de «KATOEN NATIE INTERNATIONAL S.A.» (la "société absorbée") par «KATOEN NATIE BENELUX S.A.» (la "société absorbante") avec prise d'effet de la fusion d'un point de vue comptable au 31 décembre 2009 (date effective), date à laquelle la société unique «KATOEN NATIE BENELUX S.A.» poursuivra seule les activités des deux sociétés fusionnantes.

Deuxième résolution:

L'actionnaire unique constate que la Société Absorbante est titulaire de la totalité des actions, parts et autres titres conférant droit de vote de la Société Absorbée et que dès lors la fusion, dite simplifiée, est régie par les articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et qu'il n'y a pas lieu de déterminer de

rapport d'échange, de modalités de remise d'actions, de date à partir de laquelle des actions ou parts donneraient le droit de participer aux bénéfices, et qu'aucun rapport du conseil d'administration ou du réviseur d'entreprises n'est requis.

Cette fusion par absorption n'occasionnera aucune émission d'actions, soule ou prime.

Troisième résolution:

L'actionnaire unique, constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies décide d'approuver sans aucune réserve le projet commun de fusion et de procéder à la fusion par absorption de «KATOEN NATIE INTERNATIONAL S.A.» (la "société absorbée") par «KATOEN NATIE BENELUX S.A.» (la "société absorbante") avec prise d'effet comptable de la fusion au 31 décembre 2009.

Quatrième résolution:

L'actionnaire unique décide d'octroyer une pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution:

L'actionnaire unique décide que, conformément au projet de fusion, les registres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions des articles 278 et 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Hansen, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. LAC/2010/1313. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010054956/69.

(100069619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Concorde Partners SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.506.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 5 avril 2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Alain LEONARD, Donald VILLENEUVE, Benoît COENS et Patrick PAVAN en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,

2. de réélire la firme KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Pour CONCORDE PARTNERS SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010057774/19.

(100057958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.